

Le 21 juillet 2021,

: Damien ABOLIVIER
Adjoint au Maire

Aux

Présidentes et Présidents
des associations

Madame, Monsieur,

Je tiens par la présente à vous informer des mesures sanitaires applicables à Ergué-Gabéric à compter du mercredi 21 juillet, au regard du décret n°2021-955 du 19 juillet 2021.

Le décret du 19 juillet 2021 élargit l'usage du « pass sanitaire » pour les plus de 18 ans fixant ainsi la jauge à 50 personnes pour l'accès aux établissements, lieux et événements suivants :

- Les établissements ci-après pour les activités culturelles, sportives, ludiques ou festives et les foires ou salons professionnels dont notamment :
 - o Les salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usages multiples ;
 - o Les établissements de plein air ;
 - o Les établissements sportifs couverts ;
 - o Les musées et salles destinées à recevoir des expositions temporaires...
- Les événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public.
- Les compétitions et manifestations sportives soumises à une procédure d'autorisation ou de déclaration et qui ne sont pas organisées au bénéfice des sportifs professionnels de haut niveau.

Pour les 12-17 ans, la présentation du « pass sanitaire » sera applicable à compter du 30 septembre 2021, sauf avis contraire du texte de loi en cours de vote au Parlement.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, et au regard des différentes annonces faites par le Gouvernement ces dernières heures, je souhaite attirer votre vigilance lors des inscriptions de vos adhérents. En effet, il existe une très forte probabilité que le « pass sanitaire » soit généralisé pour les 12 ans et + à compter du 30 septembre pour la pratique associative.

Ces nouvelles mesures vont évoluer en fonction des décisions gouvernementales à venir. Les élus et services municipaux restent à votre disposition et vous informeront en cas de nouvelles directives.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Damien ABOLIVIER,
Adjoint au Maire - Référent COVID

